

**DECISION PORTANT DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR LA
PHASE ETUDES : RENOVATION DU KIOSQUE DE L'UVARIUM ET AMENAGEMENT
DES ESPACES EXTERIEURS**

MP N° 2025 - 24

Le Maire de MOISSAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 mai 2022, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 26,

Vu la volonté de la commune de valoriser le site de l'Uvarium par la rénovation du Kiosque et ses peintures classées, l'aménagement des espaces environnants, la mise en accessibilité, la restauration des pergolas...

Considérant que l'Etat peut accorder à la commune une subvention pour la phase études de ce projet,

Considérant que le montant de la maîtrise d'œuvre est estimé à 120 013,95 € HT,

Considérant que la commune est fondée à solliciter l'aide financière auprès de l'Etat.

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET

De solliciter le concours financier de l'Etat pour un montant estimatif de la maîtrise d'œuvre de 120 013,95 € HT.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

DEPENSES	HT	TTC
ETUDES	120 013,95 €	144 016,74 €
Total	120 013,95 €	144 016,74 €

RECETTES

Partenaires	%	MONTANTS
ETAT	50,00%	60 006,975
Commune	50,00%	60 006,975
TOTAL	100,00%	120 013,95 €

ARTICLE 2 – FORMALITE

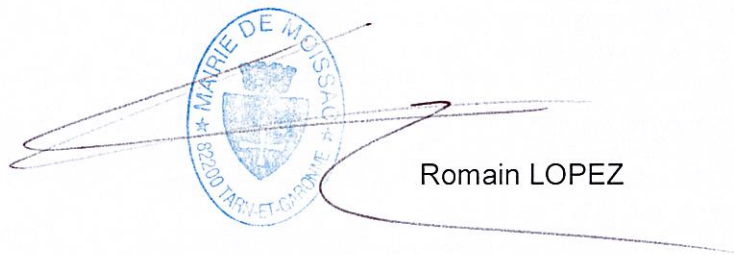
La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 3 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, **28 JAN. 2025**

Le Maire,

Romain LOPEZ